



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

Pôle développement économique

ARRÊTÉ N° 2017 – SGAR – 729 du 27/07/2017

Fixant la composition de la commission territoriale d'organisation des activités commerciales et artisanales du 7 septembre 2017 ayant à statuer sur le projet de création d'un marché couvert à Mtsangamouji, présenté par la commune de Mtsangamouji.

LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU** la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** la loi n° 99-1038 du 9 décembre 1999 portant ratification de l'ordonnance n° 98-526 du 24 juin 1998 ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 portant nomination de monsieur Frédéric VEAU, en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** le décret n°2013-991 du 7 novembre 2013 portant création du secrétariat général pour les affaires régionales à Mayotte ;
- VU** l'arrêté du premier ministre en date du 5 avril 2017, portant nomination de monsieur Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 24 avril 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 400/SGAR/2017 du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre PAPADOPOULOS, secrétaire général pour les affaires régionale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012 – 813 du 10 octobre 2012 portant organisation du fonctionnement de la commission territoriale d'organisation des activités commerciales et artisanales (CTOACA) ;
- VU** l'ordonnance n° 98-526 du 24 juin 1998 réglementant l'urbanisme commercial dans la collectivité territoriale de Mayotte ;
- VU** le courrier du préfet de Mayotte en date du 7 septembre 2011 nommant monsieur Aktar DJOMA représentant des grossistes et des importateurs de Mayotte au sein de la CTOACA ;
- VU** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale concernant le projet de création d'un marché couvert au village de Mtsangamouji, présentée par la commune, enregistrée à la préfecture de Mayotte, Secrétariat général pour les affaires régionales, le 29 juin 2017.

ARRÊTE

Article 1 :

La commission territoriale d'organisation des activités commerciales et artisanales du 7 septembre 2017 statuera sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la commune de Mtsangamouji, en vue de création d'un marché couvert dans la commune de Mtsangamouji.

Article 2 :

La commission est présidée par monsieur le préfet de Mayotte, qui ne prend pas part au vote. Elle se compose de sept membres qui peuvent se faire représenter au moyen d'une procuration écrite, nul ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Les membres sont :

- Monsieur Mohamed MAJANI, maire de la commune de Mamoudzou, première commune la plus peuplée du département ;
- Monsieur IBRAHIMA Saïd Maanrifa, maire de la commune de Mtsangamouji, commune d'implantation du projet ;
- Madame Insya DAOUDOU et Monsieur Nomani OUSSENI, conseillers départementaux de Sada, canton d'implantation du projet ;
- Monsieur Irachi BACAR, représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Mayotte ;
- Monsieur Darkaoui MADI, représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte ;
- Madame CORDJI Faouzia, présidente de l'association pour la condition féminine et d'aide aux victimes (ACFAV) ;
- Monsieur Aktar DJOMA, représentant des grossistes et des importateurs, désigné par le préfet de Mayotte.

Le directeur régional des finances publiques, le directeur régional des douanes et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement assistent aux séances.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et partout où besoin sera.

COPIE :

SGAR	1
RAA	1
ACFAV	1
Mairie de Mamoudzou	1
Monsieur Aktar DJOMA	1
Mairie de Mtsangamouji	1
Conseil départemental de Mayotte	1
Chambre de commerce et d'industrie	1
Chambre des métiers et de l'artisanat	1
Direction régionale des finances publiques	1
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte	1

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général pour
les affaires régionales



Pierre PAPADOPOULOS